

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 28 (1890)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Salvator : le bock, 25c : la canette, 40 c.  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-191594>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 03.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

des grands moyens matériels de celui-ci, et de son grand esprit de sacrifice, de l'intelligence, enfin, du Dr Recordon et de l'initiative qu'il avait déjà prise selon ses modestes ressources, naquit l'idée de fonder un établissement destiné à l'éducation des aveugles et au traitement des gens atteints de maladies des yeux. Le nom du Dr Recordon est cité dans l'acte de fondation de l'Asile des aveugles, dans lequel nous relevons entre autres ces deux alinéas : « ils (les fondateurs) désirent que le Dr Recordon veuille bien accepter la place de médecin de l'établissement »... « l'origine étrangère d'un individu, ni sa religion ne pourront jamais être une cause d'exclusion de l'Asile des aveugles. » Ces deux alinéas indiquent d'une manière bien claire, à la fois, la confiance absolue et définitive que l'on avait dans le Dr Recordon et le caractère large, élevé et véritablement humain des nobles esprits auxquels nous devons cette fondation. Le projet de fondation de l'Asile des aveugles est daté du 3 janvier 1843, il est sanctionné par le Conseil d'Etat le 21 juillet suivant, conformément au décret du Grand Conseil daté du 10 juin 1843. Il entre ainsi rapidement dans sa période d'exécution. La municipalité de Lausanne céda à bas prix un terrain convenable à l'occident de la ville, l'Etat fit remise du droit de mutation, et les constructions purent commencer au mois de mars 1843. Bien des œuvres actuelles pourraient prendre modèle sur cette création déjà ancienne, pour la netteté des décisions et pour la manière rapide et sûre avec laquelle on faisait passer celles-ci à l'état de fait.

Pendant que la maison s'élevait, le Dr Recordon faisait, dès le printemps de 1843 et aux frais de M. Haldimand, l'essai d'un hôpital pour les maladies des yeux dans une maison particulière de la ville, et M. Henri Hirzel, élu dès cette époque aux fonctions importantes de directeur et d'instituteur des aveugles, faisait un séjour de plusieurs mois en Suisse et à l'étranger dans des établissements spéciaux.

(A suivre.)

### Salvator.

Le bock, 25 c. La canette, 40 c.

Tel est l'écriteau, toujours très apparent, qui se lit dans toutes nos brasseries, depuis quelques jours seulement.

Quest-ce donc que cette fameuse bière, dont la période de consommation est si courte, — trois ou quatre semaines au plus, — et d'où lui vient son ancienne réputation ?...

C'est dans un vieux monastère de Bavière que nous trouverons la réponse à cette question. L'Allemagne doit la bière de Salvator aux moines, comme la France leur doit la meilleure chartreuse, comme les bords du Léman leur doivent aussi l'excellent Dézaley, dont ils plantèrent les premiers ceps sur les coteaux rocailleux de Lavaux.

Depuis qu'il y eut des moines, il semble qu'ils se soient adonnés à la spécialité des liqueurs. Dès les premiers siè-

cles du moyen-âge, les érudits des couvents travaillèrent avec acharnement à l'étude des vinages, des essences, des esprits, des alcools et des distillations. Le résultat des longs et patients travaux des moines alchimistes fut quelques élixirs et liqueurs dont la composition se transmettait de génération en génération, dans les couvents et monastères.

On sait que les chartreux de l'Isère ont donné à la fabrication de leur liqueur un développement prodigieux. Ils réalisent chaque année d'énormes bénéfices, dont une partie va combler le déficit toujours croissant du trésor du pape, sous la dénomination de « denier de Saint-Pierre ».

A côté de la chartreuse, il faut citer la *bénédictine*, l'*élixir de longue vie de Sept-Fonds*, et la *trappistine*, due aux bons pères de l'abbaye de la Grâce-Dieu, dans le département du Doubs.

Quant à la bière de Salvator, voici son histoire :

A l'endroit occupé aujourd'hui par l'un des faubourgs les plus importants de Munich, se trouvait jadis un petit château appelé « Neudeck, » destiné au personnel de la cour, lorsqu'il s'adonnait aux plaisirs de la chasse et de la pêche, dans les parages buissonneux qui formaient alors les rives de l'impétueuse Isar. Guillaume V, surnommé le pieux, qui dès 1596 avait abdicqué en faveur de son fils, Maximilien I<sup>er</sup>, fit construire, aux environs de « Neudeck », son château favori, un monastère qu'agrandirent et embellirent dans la suite les moines de l'Ordre de Saint-Paul, qui s'y étaient établis, et obtinrent en 1670 la concession d'une brasserie, dont la renommée ne tarda pas à grandir, grâce à l'excellente bière qui s'y fabriquait, et grâce surtout à la *bière double* (Doppelbier) qu'on débitait tous les ans lors de la fête de l'Ordre de Saint-Paul et pendant l'Octave qui la suivait.

La cour prenait toujours part à cette fête, et c'est à elle qu'était réservée la bière double, dont le restant seulement était distribué à la foule qui affluait en masses compactes. L'usage d'envoyer à la cour la primeur de la bière de Salvator existe encore de nos jours.

L'étymologie du mot « Salvatorbier » (bière de Salvator) ne saurait guère s'expliquer que par le nom de « Sanct Vaterbier », sous lequel le peuple désignait autrefois cette bière double. La dénomination de ce fameux produit pourrait également être due aux moines eux-mêmes qui, en lui donnant le nom de « Vaterbier », auraient agi par reconnaissance envers le fondateur de leur ordre qu'ils appelaient « Vater ».

Le monastère de Neudeck fut fermé en 1799, lors de la sécularisation des

couvents de Bavière, puis transformé en maison pénitentiaire en 1807.

En 1813, M. Zacherl se rendit acquéreur de la brasserie et du grand jardin du monastère. L'ancien bâtiment, après avoir été complètement démoli, fit place à la grande brasserie actuelle, qui y fut construite de 1825 à 1837.

En devenant le propriétaire de cette brasserie, M. Zacherl acquit le droit exclusif de brasser et de débiter la bière de Salvator. Le débit se fit, jusqu'en 1846, dans la brasserie même, et comme il ne durait que trois jours, l'affluence était énorme; plus tard, et jusqu'en 1861, il eut lieu dans le jardin, et enfin, à partir de cette époque, dans une dépendance de la brasserie, située sur une hauteur d'où l'on jouit d'une vue splendide sur Munich et ses environs. Le débit de la bière de Salvator y commence tous les ans le dimanche qui précède la Saint-Joseph, c'est-à-dire le 19 mars, et dure jusqu'à épuisement complet de l'approvisionnement, c'est-à-dire tout au plus trois semaines.

Les envois s'effectuent dans la première quinzaine de mars.

Quoique très alcoolique, la bière de Salvator doit s'écouler dans un espace de temps limité, car la grande quantité de matière sucrée qu'elle renferme entretient une fermentation constante. Aussi, la provision de mars, — saison la plus favorable pour sa fabrication, — une fois épuisée, adieu le Salvatorbier; il faut attendre jusqu'au prochain printemps.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre précédent numéro, vous avez parlé des soucis constants et des angoisses que doit occasionner à Rothschild la gérance de sa fortune. Permettez-moi de vous citer à l'appui de vos arguments une lettre d'un des plus célèbres millionnaires de l'Amérique, le fameux Vanderbilt, lettre qui prouve suffisamment que les possesseurs de ces immenses fortunes ont des jouissances proportionnées aux trésors dont ils disposent.

Vanderbilt écrivait, à ce sujet, à l'un de ses amis :

« Une fortune de deux cents millions de dollars (plus d'un milliard de francs) est un fardeau trop lourd pour un homme. Ce poids m'écrase et me tue. Je n'en recueille aucun plaisir, je n'en retire aucun bien. En quoi suis-je plus heureux que mon voisin qui possède un demi-million? Il goûte mieux que moi les vraies jouissances de la vie. Sa maison vaut la mienne, sa santé est meilleure; il vivra plus longtemps, et lui, du moins, peut se fier à ses amis! »

M. Vanderbilt avait peut-être raison, — mais encore faut-il posséder le demi-million dont il parle avec tant de désinvolture!